

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Zotique tenue le 20 juin 2017 à 20 h, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents les conseillers Liane Lefebvre, Franco Caputo, Éric Lachance, Patrice Hovington, Pierre Chiasson et Réjean Cauchon, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yvon Chiasson.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Jean-François Messier, était également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Chiasson constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire Yvon Chiasson laisse la parole à l'assistance pour la période de questions du début de l'assemblée.

Les citoyens s'expriment sur différents dossiers :

- déneigement des rues privées;_
- ajout d'une lumière de rue.

2017-06-242 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller municipal Pierre Chiasson propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : « 6.16 Déneigement des rues privées – Tenue d'une rencontre d'information avec les propriétaires. » Il est proposé d'ajouter les mots « et ateliers municipaux » après les mots « caserne incendie » au point 6.7 de l'ordre du jour. Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

- 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et période de questions du début de l'assemblée**
 - 1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum
 - 1.2 Période de questions du début de l'assemblée
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 mai 2017 D.A.
- 4. Correspondance**
- 5. Administration**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes payés et à payer D.A.
 - 5.2 Autorisation – Paiement du déficit – Office municipal d'habitation de Saint-Zotique D.A.
 - 5.3 Autorisation – Solde exercice 2016 – Conseil Intermunicipal de Transport du Sud-Ouest (CITSO) D.A.
 - 5.4 Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Dossier de facturation de la Sûreté du Québec
 - 5.5 Renouvellement de contrats – Brigadiers scolaires
 - 5.6 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal
 - 5.7 Dépôt des états comparatifs semestriels D.A.
 - 5.8 Dépôt de la liste des personnes embauchées D.A.
- 6. Services techniques**
 - 6.1 Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels en ingénierie – Préparation de plans et devis et surveillance des travaux pour la construction des services municipaux pour desservir le lot numéro 1 686 140
 - 6.2 Autorisation – Demande à Hydro-Québec – Ligne triphasée
 - 6.3 Autorisation – Demande d'aide financière – Fédération canadienne des municipalités – Gestion des actifs
 - 6.4 Adjudication de contrat – Services professionnels pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux – Brise-lames de la Plage
 - 6.5 Avis d'intention – Entente de collaboration avec le MTMDET pour jumeler les travaux de réfection des infrastructures souterraines de la Municipalité avec les travaux des 12 ponceaux sur la route 338
 - 6.6 Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels en ingénierie – Préparation de

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

- plans et devis – Réfection des infrastructures souterraines à proximité des travaux prévus par le MTMDET sur la route 338 (12 ponceaux)
- 6.7 Demande de subvention – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 5.1 – Caserne incendie et ateliers municipaux
- 6.8 Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Étude de circulation du secteur 69^e avenue et route 338 jusqu'à la plage
- 6.9 Autorisation de dépenser – Voirie D.A.C.
- 6.10 Adjudication de contrat – Services professionnels ingénierie – Étude préliminaire – Capacité des infrastructures sanitaires/SP12 D.A.
- 6.11 Avis d'intention – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 – Demande de délai en raison de la grève des ingénieurs de l'État
- 6.12 Avis de réprimande – Transport Dupré Inc. – Réparations printanières
- 6.13 Demande d'ajout de lumière de rue – 65^e Avenue
- 6.14 Marquage de traverses piétonnières aux couleurs de la Municipalité
- 6.15 Entente – Installation d'un poteau et voiles sur le terrain du 1134, rue Principale – Ameublement Normand Lalonde inc.
- 6.16 Déneigement des rues privées – Tenue d'une rencontre d'information avec les propriétaires
- 7. Filtration-épuraton**
- 7.1 Autorisation de dépenser – Hygiène du milieu D.A.C.
- 8. Urbanisme**
- 8.1 MRC de Vaudreuil-Soulanges – Entente – Camions de nourriture
- 8.2 Appui – Maire de la Ville de Québec et UMQ – Projet de Loi 132
- 8.3 Contribution 5 % parcs, terrains de jeux et espaces verts – Lot numéro 2 923 300 – 179, 70^e Avenue D.A.
- 8.4 Mandat Service d'urbanisme – Dépôt d'une demande de modification au SAR – MRC
- 8.5 Autorisation de dépenser – Service d'urbanisme D.A.
- 8.6 Adjudication de contrat – Services professionnels – Demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités D.A.A.
- 9. Loisirs**
- 9.1 Autorisation de dépenser – Loisirs D.A.
- 9.2 Autorisation – Concert de Noël
- 9.3 Autorisation – Projet incroyables comestibles
- 9.4 Versement – Subvention culturelle et communautaire
- 9.5 Versement – Subvention à l'élite
- 10. Plage**
- 10.1 Autorisation de dépenser – Plage D.A.C.
- 10.2 Autorisation – Rabais aux résidents de Vaudreuil-Soulanges
- 10.3 Autorisation – Demande de subvention auprès du bureau de Mme Lucie Charlebois
- 11. Règlements généraux**
- 11.1 Aucun
- 12. Règlements d'urbanisme**
- 12.1 Avis de motion – Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE)
- 13. Période de questions de la fin de l'assemblée**
- 14. Levée de l'assemblée**

2017-06-243 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Monsieur le maire Yvon Chiasson appose son veto sur la résolution numéro 2017-05-224 intitulé « Avis d'intention – Déneigement des rues privées – Refacturation » et soumet à nouveau ce point aux conseillers municipaux.

Le conseiller municipal Patrice Hovington se déclare en conflit d'intérêt à l'égard de ce sujet. Il se lève et quitte la salle à 20 h 11. Lors de la séance de travail, il a également quitté la salle.

Le résultat du vote est le suivant :

Liane Lefebvre : pour

Pierre Chiasson : contre

Réjean Cauchon : pour

Franco Caputo : pour

Éric Lachance : pour

Yvon Chiasson : contre

La résolution est adoptée à la majorité.

Le conseiller municipal Patrice Hovington reprend son siège à 20 h 14.

Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 16 mai 2017.

C1 – RÉCEPTION D'UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU MTMDÉT – PROMOTION DE NOUVELLES RÈGLES DE CIRCULATION POUR LES UTILISATEURS D'AIDES À LA MOBILITÉ MOTORISÉE

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la réception de notre résolution concernant le refus de promouvoir les nouvelles règles de circulation pour les utilisateurs d'aides à la mobilité motorisée en raison du mauvais état des trottoirs par le MTMDÉT, lequel nous informe par ailleurs qu'un processus d'appel d'offres est présentement en cours au Ministère pour la reconstruction d'un égout pluvial, de trottoirs, le pavage de la couche de surface ainsi que d'autres travaux connexes sur la route 338.

C2 – MAINTIEN DES SERVICES DE TRANSPORT EN COMMUN DES MUNICIPALITÉS HORS-TERRITOIRE APRÈS LE 1ER JUIN 2017

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'une lettre du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi numéro 76 qui nous informe avoir transmis une directive demandant au Réseau de transport métropolitain de maintenir le statu quo après le 1er juin, le temps que l'Autorité régionale soit pleinement opérationnelle.

2017-06-244 C3 – DEMANDE DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LA RUE JOSIANNE – GESTION GENIVON INC.

Il est résolu à l'unanimité de transmettre cette demande au Service d'urbanisme et aux Services techniques pour analyse et suivi.

2017-06-245 C4 – TOURNOI DE GOLF DES AMIES GOLFEUSES DE SAINT-ZOTIQUE

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un quatuor avec commandite d'un terre de départ pour un montant de 175 \$ dans le cadre du tournoi de golf des amies golfeuses de Saint-Zotique qui se tiendra le 7 juillet 2017 au profit de la Fondation du Cancer du sein du Québec.

2017-06-246 C5 – DEMANDE DE PRÊT DE LA SURFACE DE HOCKEY AU PARC QUATRE-SAISONS

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de prêt à titre gratuit de la surface de hockey au parc Quatre-Saisons pour la tenue de la 3e édition d'un tournoi amical de hockey balle qui se tiendra le 8 juillet 2017, de 10 h à 17 h, et dont les profits amassés seront remis à la Corporation de Développement Communautaire de Vaudreuil-Soulanges, un organisme qui représente plus de 35 organismes communautaires de la région

2017-06-247 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des deniers suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans la liste ci-jointe et dont le sommaire apparaît ci-après :

Comptes payés du 1 ^{er} au 31 mai :	390 047,93 \$
Comptes à payer du 1 ^{er} au 31 mai :	413 615,84 \$
Salaires payés du 1 ^{er} au 31 mai :	163 919,53 \$
Total :	967 583,30 \$
Engagements au 31 mai 2017 :	1 310 243 \$

Le rapport des employés qui ont accordé une autorisation de dépenses en vertu du règlement numéro 575 est déposé conformément à la loi.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes payés du 1^{er} au 31 mai ainsi que les salaires versés et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Jean-François Messier
Secrétaire-trésorier

2017-06-248 AUTORISATION – PAIEMENT DU DÉFICIT – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ZOTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à combler le déficit de l'Office Municipal

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

d'Habitation de Saint-Zotique de l'ordre de 10 % selon la résolution numéro 2016-09-352;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers au 31 décembre 2016 ont été audités par la firme Goudreau Poirier inc et que le rapport de l'auditeur indépendant a été signé en date du 26 avril 2017;

En conséquence il est résolu à l'unanimité qu'un montant additionnel de 2 996 \$ soit versé à l'Office Municipal d'habitation de Saint-Zotique conformément au rapport de l'auditeur indépendant, Goudreau Poirier inc., signé par Jocelyne Poirier, CPA auditrice, CA, en date du 26 avril 2017.

2017-06-249 AUTORISATION – SOLDE EXERCICE 2016 – CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DU SUD-OUEST (CITSO)

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2016 ont été déposés à la réunion du CITSO du 20 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des contributions municipales démontre un déficit de 3 747,03 \$ à verser ;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 3 747,03 \$ à CITSO tel que demandé dans la communication du 11 mai 2017.

2017-06-250 APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – DOSSIER DE FACTURATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent normalement déboursier 53 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage devant être payé par les municipalités pour ces services est basé sur la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne rembourse pas le montant compris entre 53 % et 80 % de la facture pour les municipalités qui ont une richesse foncière uniformisée élevée et qui se voient attribuer un taux de plus de 80 % de leur coût de service de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a dû déboursier, en 2016, la somme de 5 361 770 \$ supplémentaires en raison de ce régime inéquitable et que ce montant est faramineux pour le monde municipal, mais minime dans le budget du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a déboursé un montant supplémentaire de 29 362 835 \$ au cours des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement réalise la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec inéquitablement pour certaines régions et que la contribution devrait être plafonnée à 53 % des coûts, et ce, pour l'ensemble des MRC;

Pour ces motifs,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande au gouvernement du Québec que les trop-perçus non payés entre le 80 % et le 53 % lui soient remboursés, et ce, rétroactivement;

QUE le gouvernement réalise la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec équitablement à l'ensemble de la population et que cette contribution soit plafonnée à 53 % des coûts;

QUE copie de cette résolution soit envoyée aux MRC victimes de cette iniquité fiscale, soit Antoine-Labelle, Athabaska, Beauharnois-Salaberry, Bécancour, Bellechasse, Brome-Missisquoi, Charlevois, Côte-de-Beaupré, Drummond, Haute-Yamaska, Haut-Richelieu, Jacques-Cartier, Jardins-de-Napierville, Joliette, Laurentides, Les Chenaux, Lotbinière, Maskoutains, Matawinie, Memphrémagog, Montcalm, Nouvelle-Beauce, Pays-d'en-Haut, Potneuf, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Nord, Rouville, Rouyn-Noranda, Sept-Rivières, aux

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

vingt-trois municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui ainsi qu'à Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la Montérégie et députée de Soulanges et à Mme Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe au gouvernement.

2017-06-251 RENOUVELLEMENT DE CONTRATS – BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Michel Sarrazin, brigadier à l'école de la Riveraine, et M. Jean-Marc Larocque, brigadier à l'école des Orioles, à renouveler leur contrat de brigadiers scolaires pour l'année 2017-2018;

Il est résolu à l'unanimité de renouveler l'engagement de messieurs Michel Sarrazin et Jean-Marc Larocque aux postes de brigadiers scolaires pour la période scolaire 2017-2018. Que Mme Maria Morin-Poliquin et M. Jean-Claude Lefebvre soient embauchés au poste de brigadiers scolaires remplaçants sur appel et que les salaires soient indexés de 2,5 %.

2017-06-252 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'année 2017 est une année d'élections générales municipales au Québec;

CONSIDÉRANT l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui stipule que le conseil municipal ne peut siéger au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédent celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller municipal a prêté le serment, sauf s'il survient un cas de force majeure;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal afin d'annuler la séance ordinaire du conseil fixée le 17 octobre 2017.

2017-06-253 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS

Les membres du conseil municipal attestent que le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité a déposé, lors de cette assemblée, les états financiers comparatifs du 1^{er} semestre.

2017-06-254 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES EMBAUCHÉES

Le directeur général dépose la liste des personnes embauchées pour travailler au sein des divers services conformément au règlement numéro 575.

2017-06-255 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR DESSERVIR LE LOT NUMÉRO 1 686 140

CONSIDÉRANT l'item 3 de l'orientation économique du Plan d'action de développement durable (PADD) qui vise à favoriser l'implantation d'industries à valeur ajoutée et orienter le développement sur des bases plus durables, et ce, en réalisant les travaux d'infrastructure nécessaires pour attirer ces industries;

CONSIDÉRANT l'orientation 3 du Plan de développement économique (PDE) 2016-2020, visant à développer les axes de développement économique et récréotouristique sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'orientation 4 du PDE 2016-2020, visant à assurer l'amélioration de la qualité du milieu de vie par un développement harmonieux et durable des secteurs résidentiel, commercial, industriel et agricole et plus précisément la stratégie 4.4, visant à favoriser l'accès à de l'équipement aquatique quatre saisons à la plage;

CONSIDÉRANT QUE la construction des services d'aqueduc et d'égouts pour desservir les bâtiments prévus sur le lot numéro 1 686 140 nécessitent des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction devront être réalisés par un entrepreneur

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

externe;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux nécessite une surveillance des travaux;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des Services techniques et de l'hygiène du milieu à solliciter des offres de services pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction des services municipaux sur le lot numéro 1 686 140.

2017-06-256 AUTORISATION – DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – LIGNE TRIPHASÉE

Le conseiller municipal Pierre Chiasson se déclare en conflit d'intérêts à l'égard de ce sujet. Il se lève et quitte la salle à 20 h 26. Lors de la séance de travail, il a également quitté la salle.

CONSIDÉRANT l'item 3 de l'orientation économique du Plan d'action de développement durable (PADD) qui vise à favoriser l'implantation d'industries à valeur ajoutée et orienter le développement sur des bases plus durables, et ce, en réalisant les travaux d'infrastructure nécessaires pour attirer ces industries;

CONSIDÉRANT l'orientation 3 du Plan de développement économique (PDE) 2016-2020, visant à développer les axes de développement économique et récréotouristique sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'orientation 4 du PDE 2016-2020, visant à assurer l'amélioration de la qualité du milieu de vie par un développement harmonieux et durable des secteurs résidentiel, commercial, industriel et agricole et plus précisément la stratégie 4.4, visant à favoriser l'accès à de l'équipement aquatique quatre saisons à la plage;

CONSIDÉRANT les besoins électriques requis par le développement du lot numéro 1 686 140;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des Services techniques et de l'hygiène du milieu à faire les démarches auprès d'Hydro-Québec pour modifier la ligne de tension existante afin de permettre l'alimentation du projet à une tension triphasée.

Le conseiller municipal Pierre Chiasson reprend son siège à 20 h 27.

2017-06-257 AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter d'une saine gestion de ses actifs municipaux afin de bien planifier ses interventions et investissements;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Christine Ouimet, directrice des services techniques et de l'hygiène du milieu de la Municipalité de Saint-Zotique, à présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet « Gestion des actifs - Phase 1 : collecte de données ».

QUE la Municipalité s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre de la proposition du projet soumise au PGAM de la Fédération canadienne des municipalités, dans le but d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Acquisition d'un logiciel de gestion permettant de gérer l'inventaire et l'état de ses infrastructures souterraines, et d'identifier les priorités d'intervention;
- Collecte de données sur les actifs existants;

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Zotique consacre 12 500 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet qui sera financé par le budget de fonctionnement du service concerné.

2017-06-258 ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX – BRISE-LAMES DE LA PLAGE

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

VOI-2017-010 Services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux du brise-lames de la plage était le vendredi 9 juin à 11 h;

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été reçue pour cet appel d'offres et que, par conséquent, l'appel d'offres VOI-2017-010 est annulé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié trois (3) appels d'offres publics dans les dernières années pour des services professionnels pour la préparation de plan et devis du brise-lames de la plage sans succès;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des Services techniques et de l'hygiène du milieu à retourner en appel d'offres public avec devis de performance pour le brise-lames de la plage en privilégiant l'approche « conception-construction-installation ».

2017-06-259 AVIS D'INTENTION – ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR JUMELER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DE LA MUNICIPALITÉ AVEC LES TRAVAUX DES 12 PONCEAUX SUR LA ROUTE 338

CONSIDÉRANT QUE le MTMDÉT a prévu la reconstruction de douze (12) ponceaux sur la route 338 à Saint-Zotique d'ici 2020;

CONSIDÉRANT la présence d'infrastructures souterraines municipales à proximité de ces ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement de ces services municipaux est requis pour certains ponceaux;

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Zotique souhaite faire une entente de collaboration avec le Ministère pour jumeler les travaux de réfection de ses infrastructures souterraines avec les travaux de reconstruction des 12 ponceaux de la route 338.

Et que le directeur général soit autorisé à signer les contrats et documents nécessaires, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Zotique et non incompatible avec la présente.

2017-06-260 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES À PROXIMITÉ DES TRAVAUX PRÉVUS PAR LE MTMDÉT SUR LA ROUTE 338 (12 PONCEAUX)

CONSIDÉRANT QUE le MTMDÉT a prévu la reconstruction de douze (12) ponceaux sur la route 338 à Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT la proximité des infrastructures souterraines de la Municipalité à ces endroits;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite collaborer avec le Ministère pour coordonner les travaux à ces endroits;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des Services techniques et de l'hygiène du milieu à solliciter des offres de services pour la préparation de plans et devis pour la mise à niveau des infrastructures souterraines à proximité des travaux prévus par le MTMDÉT. Il est entendu que la surveillance des travaux sera de la responsabilité du Ministère.

2017-06-261 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS VOLET 5.1 – CASERNE INCENDIE ET ATELIERS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement de la caserne incendie de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François à Saint-Zotique est autorisé par le conseil municipal et que ce projet inclut également l'aménagement des ateliers municipaux sous le même bâtiment;

CONSIDÉRANT le plan du projet et l'estimation des coûts de 4 764 744 \$ avant taxes, préparés par la firme d'architectes Massicotte, Dignard, Tallefer et Patenaude;

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des Services techniques et de l'hygiène du milieu à présenter une demande d'aide financière pour l'agrandissement de la caserne incendie dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 5.1. La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Et d'en informer la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François.

2017-06-262 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE DE CIRCULATION SECTEUR DE LA PLAGE, DE LA 69^E AVENUE ET DE LA ROUTE 338

CONSIDÉRANT l'item 3 de l'orientation économique du Plan d'action de développement durable (PADD) qui vise à favoriser l'implantation d'industries à valeur ajoutée et orienter le développement sur des bases plus durables;

CONSIDÉRANT l'orientation 3 du Plan de développement économique 2016-2020 visant à développer les axes de développement économique et récréotouristique sur le territoire;

CONSIDÉRANT les développements économiques prévus à court et moyen termes dans le secteur de la 69^e Avenue et de la route 338 à Saint-Zotique;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des Services techniques et de l'hygiène du milieu à solliciter des appels d'offres pour la réalisation d'une étude de circulation du secteur de la plage et plus précisément de la 69^e Avenue et de la route 338 entre les 65^e et 82^e Avenues.

2017-06-263 AUTORISATION DE DÉPENSER – VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses énumérées à la liste VOI-2017-06 déposée par Christine Ouimet, directrice des Services techniques et de l'hygiène du milieu, et d'en permettre le paiement.

2017-06-264 ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS INGÉNIERIE – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE – CAPACITÉ DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES/SP12

CONSIDÉRANT l'item 3 de l'orientation économique du Plan d'action de développement durable (PADD) qui vise à favoriser l'implantation d'industries à valeur ajoutée et orienter le développement sur des bases plus durables, et ce, en réalisant les travaux d'infrastructure nécessaires pour attirer ces industries;

CONSIDÉRANT l'orientation 3 du Plan de développement économique 2016-2020 visant à développer les axes de développement économique et récréotouristique sur le territoire;

CONSIDÉRANT le développement économique prévus à court et moyen termes dans le secteur de la 34^e Avenue ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de valider la capacité des infrastructures sanitaires existantes de ce secteur à recevoir des débits d'eaux usées supplémentaires en fonction des besoins actuels et futurs et, s'il y a lieu, d'identifier les mesures correctives qui devraient être mises en place;

Il est résolu à l'unanimité de mandater la firme EXP pour réaliser l'étude préliminaire du réseau d'égout sanitaire du secteur de la 34^e Avenue, et ce, conformément à leur offre de services MZOM-999-00048025-pp, datée du 7 juin 2017, au montant de 19 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par le budget de fonctionnement du service concerné.

2017-06-265 AVIS D'INTENTION – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 – DEMANDE DE DÉLAI EN RAISON DE LA GRÈVE DES INGÉNIEURS DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus dans le cadre du projet de l'augmentation de la capacité de l'usine d'eau potable à Saint-Zotique requièrent des certificats d'autorisation en

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

vertu de la LQE – Articles 32 et 31.75;

CONSIDÉRANT QUE ces certificats d'autorisation sont émis par le MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE la grève générale des ingénieurs de l'État entrave significativement l'avancement de l'analyse des dossiers de certificats d'autorisation et occasionne des délais d'une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE ces délais sont hors du contrôle de la Municipalité;

Il est résolu à l'unanimité de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger les dates du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 pour la Municipalité de Saint-Zotique afin de lui permettre de compléter son projet d'augmentation de la capacité de l'usine d'eau potable.

QUE la présente résolution soit également transmise à Mme Lucie Charlebois, députée de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

2017-06-266 AVIS DE RÉPRIMANDE – TRANSPORT DUPRÉ INC. – RÉPARATIONS PRINTANIÈRES

CONSIDÉRANT les dommages causés à des sections de trottoirs situées sur la 34^e Avenue et la rue Principale par l'entrepreneur Transport Dupré inc. lors des travaux de déneigement 2017;

CONSIDÉRANT les dommages causés sur le 6^e Rue;

CONSIDÉRANT QUE, selon le contrat, les travaux de réparations printanières doivent être complétés avant le 15 mai de la même année;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'a toujours pas procédé à la réparation des trottoirs malgré les avis répétés;

CONSIDÉRANT QUE les dommages aux trottoirs peuvent mettre en danger la sécurité des piétons;

Il est résolu à l'unanimité d'exiger à l'entrepreneur Transport Dupré inc. de corriger la situation dans un délai de cinq (5) jours, à défaut de quoi la Municipalité procédera à l'exécution des travaux et imposera le paiement des dépenses engagées ou à venir à l'entrepreneur.

QU'une mise en demeure lui soit adressée à cet effet par le Service des affaires juridiques.

2017-06-267 DEMANDE D'AJOUT DE LUMIÈRE DE RUE – 65^E AVENUE

CONSIDÉRANT la demande reçue d'ajouter une lumière de rue à l'extrémité de la 65^e Avenue;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-05-211 refusant cette demande puisqu'il s'agit d'une rue privée;

CONSIDÉRANT les différents points apportés par les résidents de cette rue;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'ajout d'une lumière de rue sur le poteau numéro 4DSUMB situé au 340, 65^e Avenue, si l'ensemble des propriétaires de cette section de rue concernés donnent leur accord écrit;

Dans l'éventualité que les propriétaires ont donné leur accord, d'autoriser les Services techniques à faire les démarches auprès d'Hydro-Québec pour l'ajout de la lumière.

QUE l'élagage des cèdres autour du poteau soit effectué par les Services techniques.

2017-06-268 MARQUAGE DE TRAVERSES PIÉTONNIÈRES AUX COULEURS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les célébrations pour les 50 ans de la Municipalité;

Il est résolu à l'unanimité de procéder au marquage de traverses piétonnières aux couleurs de

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

la Municipalité accompagnées du logo identifiant les 50 ans de celle-ci;

QUE les traverses suivantes soient peintes en orange, blanc et bleu :

- 34^e Avenue/20^e Rue;
- 20^e Rue/34^e Avenue;
- Avenue des Maîtres/route 338;
- 69^e Avenue/route 338.

2017-06-269 ENTENTE – INSTALLATION D'UN POTEAU ET VOILES SUR LE TERRAIN DU 1134, RUE PRINCIPALE – AMEUBLEMENT NORMAND LALONDE INC.

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de souligner ses 50 ans par des actions et événements divers;

CONSIDÉRANT l'orientation 1 du Plan de développement économique (PDE) 2016-2020 de renforcer l'image de la Municipalité et lui donner une identité forte autour de ses principaux actifs maritimes;

CONSIDÉRANT l'orientation 2 du PDE 2016-2020, stratégie 2.2, d'élaborer une approche urbanistique proactive, en rendant esthétiques les entrées et le cœur de la Municipalité;

Il est résolu à l'unanimité de prendre les ententes nécessaires avec le propriétaire du 1134, rue Principale, Ameublement Normand Lalonde inc., afin de pouvoir installer sur le coin de sa propriété un poteau et voiles aux couleurs de la Municipalité;

QUE les coûts de cette installation et son entretien soient de la responsabilité de la Municipalité, sous la supervision du directeur général;

QUE la directrice des Services techniques et de l'hygiène du milieu et la directrice du développement du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soient autorisées à faire les démarches nécessaires pour la réalisation de cette volonté.

2017-06-270 DÉNEIGEMENT DES RUES PRIVÉES – TENUE D'UNE RENCONTRE D'INFORMATION AVEC LES PROPRIÉTAIRES

Le conseiller municipal Patrice Hovington se déclare en conflit d'intérêts à l'égard de ce sujet. Il se lève et quitte la salle à 20 h 41.

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Yvon Chiasson à tenir une rencontre d'information avec les propriétaires qui résident sur une rue privée à une date qu'il fixera en collaboration avec les conseillers municipaux.

Le conseiller municipal Patrice Hovington reprend son siège à 20 h 42.

2017-06-271 AUTORISATION DE DÉPENSER – HYGIÈNE DU MILIEU

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses énumérées à la liste HYG-2017-06 déposée par Christine Ouimet, directrice des Services techniques et de l'hygiène du milieu, et d'en permettre le paiement.

2017-06-272 MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – ENTENTE – CAMIONS DE NOURRITURE

CONSIDÉRANT la proposition reçue pour adhérer à un groupement de municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour gérer l'inspection de camions de nourriture.

Il est résolu à l'unanimité d'informer la MRC de Vaudreuil-Soulanges que la Municipalité décline la proposition d'adhérer à une entente commune concernant la gestion des camions de nourriture.

2017-06-273 APPUI – MAIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC ET UMQ – PROJET LOI 132

CONSIDÉRANT le travail effectué par la Municipalité de Saint-Zotique depuis 2005 sur la

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

gestion des milieux humides et naturels sur son territoire;

CONSIDÉRANT les échanges et les négociations avec les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relativement à l'établissement du Plan de conservation des milieux humides et naturels pour le territoire de la Municipalité de Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT les propos de M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, et de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) lors de leur différente présentation à la Commission parlementaire relativement à l'étude du projet de loi 132;

CONSIDÉRANT les modifications proposées dans le projet de loi 132 par le gouvernement provincial, en centralisant le pouvoir de gestion des milieux humides et naturels aux MRC;

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer le maire Régis Labeaume dans ses démarches pour défendre le pouvoir des municipalités et des villes qui ont débuté des démarches avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à gérer, planifier et structurer la gestion des milieux humides et naturels et la conservation sur leur territoire.

QUE la présente résolution soit transmise à M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, à M. Bernard Sévigny, président de l'Union des Municipalités du Québec, à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à Mme Lucie Charlebois, députée de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie.

2017-06-274 CONTRIBUTION 5 % PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS – LOT NUMÉRO 2 923 300 – 179, 70^E AVENUE

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction numéro 2017-0324 du lot numéro 2 923 300, afin de construire une maison unifamiliale au 179, 70^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission du permis de construction nécessite la cession de 5 % pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts, selon la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 5.3 du règlement de gestion numéro 532 sur la cession ou le versement d'une contribution pour l'établissement de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et qui détermine la valeur de cette cession selon l'extrait suivant :

« La valeur du terrain aux fins du présent article est le produit que l'on obtient en multipliant la valeur inscrite au rôle de l'unité ou de sa partie correspondant au terrain dont la valeur doit être établie, selon le cas, par le facteur du rôle établi conformément à l'article 264 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chap. F-2.1). »

En conséquence, Il est proposé d'accepter la cession de 5 % pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts en versant une somme, selon la valeur établie, de 5 045 \$ pour le lot numéro 2 923 300 situé au 179, 70^e Avenue.

Le conseiller municipal Pierre Chiasson se prononce contre cette proposition et enregistre sa dissidence.

La résolution est adoptée à la majorité.

2017-06-275 MANDAT SERVICE D'URBANISME – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU SAR – MRC VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de déposer une demande de modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises par le Service d'urbanisme;

Il est résolu à l'unanimité de mandater la directrice du Service d'urbanisme à débiter les démarches nécessaires afin de modifier le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

Le conseil municipal désire s'assurer que, dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement révisé, et ce, dès la version du premier projet, la MRC revoit les dispositions visant notamment :

- Le retrait complet du phasage de développement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Zotique.

OU

- La modification de la répartition du phasage de développement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Zotique.

QUE le directeur général et la directrice du Service d'urbanisme soient autorisés à négocier toutes demandes de modifications au schéma d'aménagement nécessaires, en y stipulant toutes dispositions ou conditions jugées utiles dans l'intérêt de la Municipalité.

2017-06-276 AUTORISATION DE DÉPENSER – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses énumérées à la liste URB-2017-06 déposée par Anick Courval, directrice du Service d'urbanisme, et en permettre le paiement.

2017-06-277 ADJUDICATION CONTRATS – SERVICES PROFESSIONNELS – DEMANDES DE SUBVENTIONS À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT le paragraphe 2.1 de l'article 938 du Code municipal du Québec qui permet l'adjudication de gré à gré d'un contrat de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles lorsqu'il est conclu avec un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à l'élaboration d'études de faisabilité sur l'adaptation aux changements climatiques pour la Municipalité de Saint-Zotique et déposer des demandes de subventions auprès du Fonds municipal vert de la Fédération Canadienne des Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ces subventions serviront à la mise en œuvre du Plan d'action en développement durable, dans les orientations environnementales. Il fournira des outils à la Municipalité de Saint-Zotique qui lui permettra de réaliser ou de conforter plusieurs actions prévues dans son PADD, notamment :

- « Améliorer la circulation de l'eau dans les canaux en fonction des résultats de la précédente étude »;
- « Faire la promotion auprès des citoyens des espaces perméables et des gestes diminuant les quantités d'eau à traiter »;
- « Verdir les entrées de la municipalité »;
- « Aménager des places publiques (dans les ronds-points, les croissants, etc.) »;
- « Sensibiliser les industriels et les commerçants au verdissement de leurs façades par le biais de rencontres avec le Service d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels reçues pour rédiger et soumettre une demande de financement au nom de la Municipalité de Saint-Zotique auprès de la Fédération Canadienne des Municipalités dans le cadre des programmes offerts aux municipalités pour l'adaptation aux changements climatiques (PACC), ainsi que pour l'élaboration d'études de faisabilité sur l'adaptation aux changements climatiques pour la Municipalité de Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces demandes de subventions, la Municipalité de Saint-Zotique doit s'engager à affecter un montant de son budget pour la réalisation dudit plan;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer la lettre d'entente avec l'organisme Nature-Action Québec afin qu'ils procèdent à la rédaction de la demande de subvention en contrepartie d'une somme de 3 360 \$ et l'élaboration d'études de faisabilité sur l'adaptation aux changements climatiques pour la Municipalité de Saint-Zotique pour un montant de 11 175 \$;

QUE la dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement affecté – Urbanisme. Si le

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

montant de la dépense réelle est inférieur au montant financé par cette affectation, l'excédent sera retourné à sa source de financement;

QUE le conseil municipal :

- autorise le dépôt d'une demande d'assistance financière au Programme d'adaptation aux changements climatiques (PACC) de la Fédération Canadienne des Municipalités;
- confirme la participation financière de la Municipalité de Saint-Zotique pour un minimum de 20 % des coûts dudit plan d'action;
- autorise le Maire, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat et les documents nécessaires, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Zotique et non incompatible avec la présente.

2017-06-278 AUTORISATION DE DÉPENSER – LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses énumérées à la liste LOI-2017-06 déposée par Mélanie Côté, directrice pour le développement du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et en permettre le paiement.

2017-06-279 AUTORISATION – CONCERT DE NOËL

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'un concert de Noël à l'Église de Saint-Zotique de l'artiste Marie-Hélène Thibert, le samedi 25 novembre 2017, pour la somme de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

Le tout sera financé par le budget de fonctionnement des événements spéciaux du Service des loisirs.

2017-06-280 AUTORISATION – PROJET INCROYABLES COMESTIBLES

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité d'encourager les initiatives citoyennes;

CONSIDÉRANT la demande de Mme Christine Bénard d'installer deux bacs de potagers libre-service qui seront entretenus par un comité de résidents;

CONSIDÉRANT l'impact positif de l'implantation de bacs de potagers libre-service, soit qu'ils permettent la coopération, l'expérience de la communauté, l'autonomie alimentaire et l'apprentissage de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'un tel geste est directement en lien avec notre évaluation dans le cadre du programme des « Fleurons du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de potagers libre-service est aussi directement en lien avec le l'objectif numéro 5 de l'orientation environnementale et les objectifs numéros 1 et 3 de l'orientation sociale du Plan d'action en développement durable (PADD);

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation de bacs pour des potagers libre-service aux endroits suivants :

- Sentier piétonnier entre les 15^e et 16^e Avenues, côté sud ;
- Parc Desjardins-du-Millénaire;
- Rond-point Summerlea;
- Kiosque postal 72^e Avenue;
- Parc Rollin;
- Parc de la 8^e Avenue.

QU'un bac de fleurs soit installé à la halte panoramique située sur la 9^e Avenue.

QU'un budget de 200 \$ par endroit soit alloué, financé par le budget de fonctionnement d'entretien de parcs.

2017-06-281 VERSEMENT – SUBVENTION CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE

Il est résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 100 \$ à Louanne Charruau, étudiante de Saint-Zotique qui participera, à l'automne 2017, à un échange culturel en

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

Allemagne, puisqu'elle rencontre les critères prévus à la politique pour voyage culturel et communautaire.

2017-06-282 VERSEMENT – SUBVENTION À L'ÉLITE

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs et après analyse du dossier suivant les critères d'évaluation dans le cadre du programme de subvention à l'élite;

Il est résolu à l'unanimité d'octroyer une aide financière de 250 \$ à l'École secondaire Soulanges pour sa participation aux championnats mondiaux de cheerleading qui ont eu lieu à Orlando du 10 au 14 février dernier. L'équipe de Cheerleading était représentée par huit élèves résidents à Saint-Zotique.

2017-06-283 AUTORISATION DE DÉPENSER – PLAGES

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses énumérées à la liste PLA-2017-06 déposée par Isabelle Dalcourt, directrice de la plage, et en permettre le paiement.

2017-06-284 AUTORISATION – RABAIS AUX RÉSIDENTS DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la Plage de Saint-Zotique est reconnue comme un équipement régional par la MRC et vise à faire la promotion de son site dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la Plage de Saint-Zotique veut inciter les résidents des municipalités avoisinantes à venir profiter de ses installations;

CONSIDÉRANT QUE la Plage de Saint-Zotique offre un service unique dans la région par ses différentes installations;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la Plage de Saint-Zotique à offrir une promotion de rabais sur le prix d'entrée, soit la promotion deux pour un, pour les résidents de la région de Vaudreuil-Soulanges, du 24 juin au 4 septembre 2017 inclusivement, et d'offrir également cette promotion aux résidents de Salaberry-de-Valleyfield en informant le directeur général de la ville de cette option.

2017-06-285 AUTORISATION – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU BUREAU DE MME LUCIE CHARLEBOIS

CONSIDÉRANT QUE la Plage de Saint-Zotique souhaite offrir une variété d'activités dans sa programmation estivale;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci souhaite développer et promouvoir les saines habitudes de vie auprès de la population adolescente environnante;

CONSIDÉRANT QU'à la Plage de Saint-Zotique les installations sont propices afin d'offrir un éventail diversifié d'activités à caractère récréatif et sportif;

CONSIDÉRANT QUE la Plage de Saint-Zotique a le personnel qualifié afin d'offrir des activités structurées et de qualité;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice de la plage ainsi que la directrice des communications et des relations avec le milieu à faire la demande de subvention auprès du bureau de Mme Lucie Charlebois, députée de Soulanges, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie.

2017-06-286 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de se prémunir d'un règlement relatif aux Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour encadrer les futurs projets qui s'établiront dans les secteurs soumis à des situations particulières qui exigent la mise en place du PAE.

Monsieur le maire Yvon Chiasson donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

du conseil municipal, un règlement relatif aux Plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire Yvon Chiasson laisse la parole à l'assistance pour la période de questions à la fin de l'assemblée.

Les citoyens s'expriment sur différents dossiers :

- développement durable et îlots de chaleur; _____
- incroyables comestibles;
- déneigement des rues privées;
- ordures et recyclage;
- études d'équité;
- 50^e anniversaire de la Municipalité;
- traverses piétons;
- piste cyclable.

2017-06-287 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 26.

Je soussigné, Yvon Chiasson, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Yvon Chiasson, maire

Jean-François Messier,
secrétaire-trésorier et directeur général